



Erreur de facturation du vendeur

Par **MICKAEL_old**, le **19/04/2007** à **17:48**

J'ai réalisé une commande sur un site de vente à distance (La Camif). Pour chaque article de plus de 25€, j'obtenais 25€ de réduction systématiquement. Le produit était donc gratuit s'il coûtait 25€.

Au total ma commande s'élevait à environ 2000€ pour laquelle j'ai effectivement réglé 217€. Le règlement s'est effectué par carte bleu au comptant et encaissé.

A ce jour quelques articles ont été livrés. On me refuse l'envoi des autres alors que j'ai une facture qui atteste que je me suis acquitté de ma facture et que la plupart des produits étaient offerts.

Je suis conscient de l'énormité de l'erreur informatique dans leur comptabilité mais est-ce que je peux bénéficier à mon avantage de ce bug ?

Cordialement.